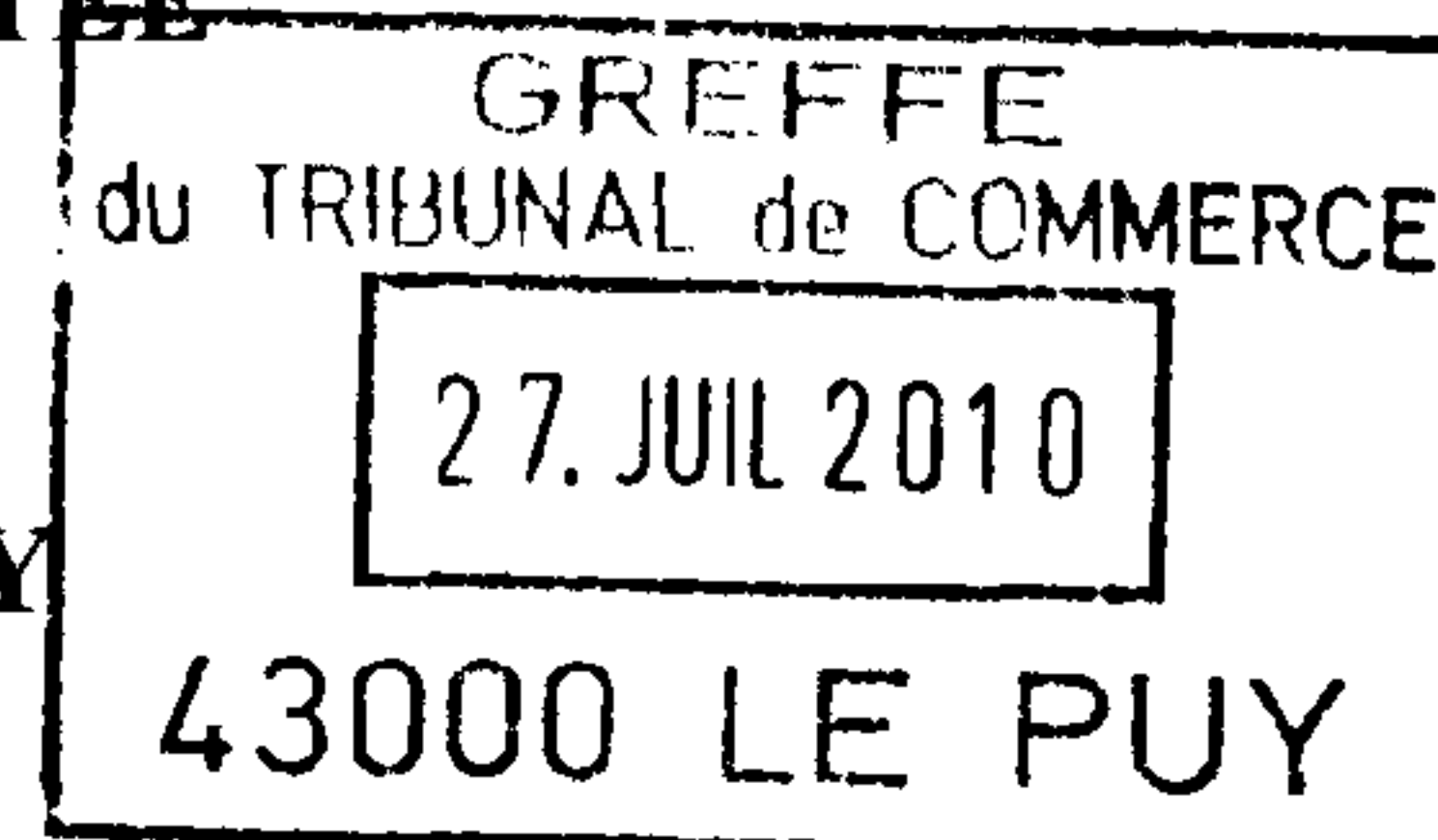


ALIX ET ASSOCIES
SOCIETE À RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100 000 EUROS
1 AVENUE D'AIGUILHE
43000 LE PUY EN VELAY
384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY



PROCES VERBAL
D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 8 JUILLET 2010

L'an deux mille dix, le huit juillet, à huit heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance, faite par lettre recommandée en date du 18 juin 2010.

Sont présents :

- | | |
|--|-----------|
| - la société ADJ PARTICIPATIONS, propriétaire de | 597 parts |
| - Jean-Pierre ALIX, propriétaire de..... | 598 parts |
| - Olivier BANCEL, propriétaire de..... | 1 part. |
| - Didier COLIN, propriétaire de..... | 1 part. |
| - Marie-Christine DUCHAMPT, propriétaire de | 1 part. |
| - Raphaëlle FAURE, propriétaire de | 1 part. |
| - Christian POUVIOT, propriétaire de..... | 1 part. |

soit un total de..... 1 200 parts
sur les mille deux cents (1 200) parts composant le capital social.

Jean-Pierre ALIX préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le quorum étant atteint, le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Agrément de cession de parts, et modifications statutaires sous réserve de réalisation,
- Pouvoirs pour formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.
Enfin il déclare la discussion ouverte.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'WV' or similar, located at the bottom right of the page.

La discussion est ouverte, personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend connaissance d'un projet de cession de parts à intervenir entre :

- Didier COLIN,
- Christian POUVIOT,

pour une (1) part chacun leur appartenant,
et :

- Jean-Pierre ALIX, déjà associé,

Conformément à la loi et à l'article 11 des statuts, elle déclare autoriser ces cessions de parts sociales devant intervenir entre associés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts précédemment autorisées, L'assemblée générale modifie comme suit l'article 8 des statuts :

ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de CENT MILLE EUROS (100.000 €).

Il est divisé en mille deux cents parts sociales d'égale valeur chacune, numérotées de 1 à 1200, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

Jean-Pierre ALIX

*Six cents parts sociales,
Numérotées de 1 à 600, ci*

600 parts

Raphaëlle FAURE

*Une part sociale,
Portant le numéro 601, ci*

1 part

Olivier BANCEL

*Une part sociale,
Portant le numéro 602, ci*

1 part

Marie-Christine DUCHAMPT

*Une part sociale,
Portant le numéro 603, ci*

1 part

La SARL « ADJ PARTICIPATIONS »

*Cinq cent quatre vingt dix sept parts sociales,
Numérotées de 604 à 1200, ci*

597 parts

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social :

MILLE DEUX CENTS PARTS SOCIALES, ci

1.200 parts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

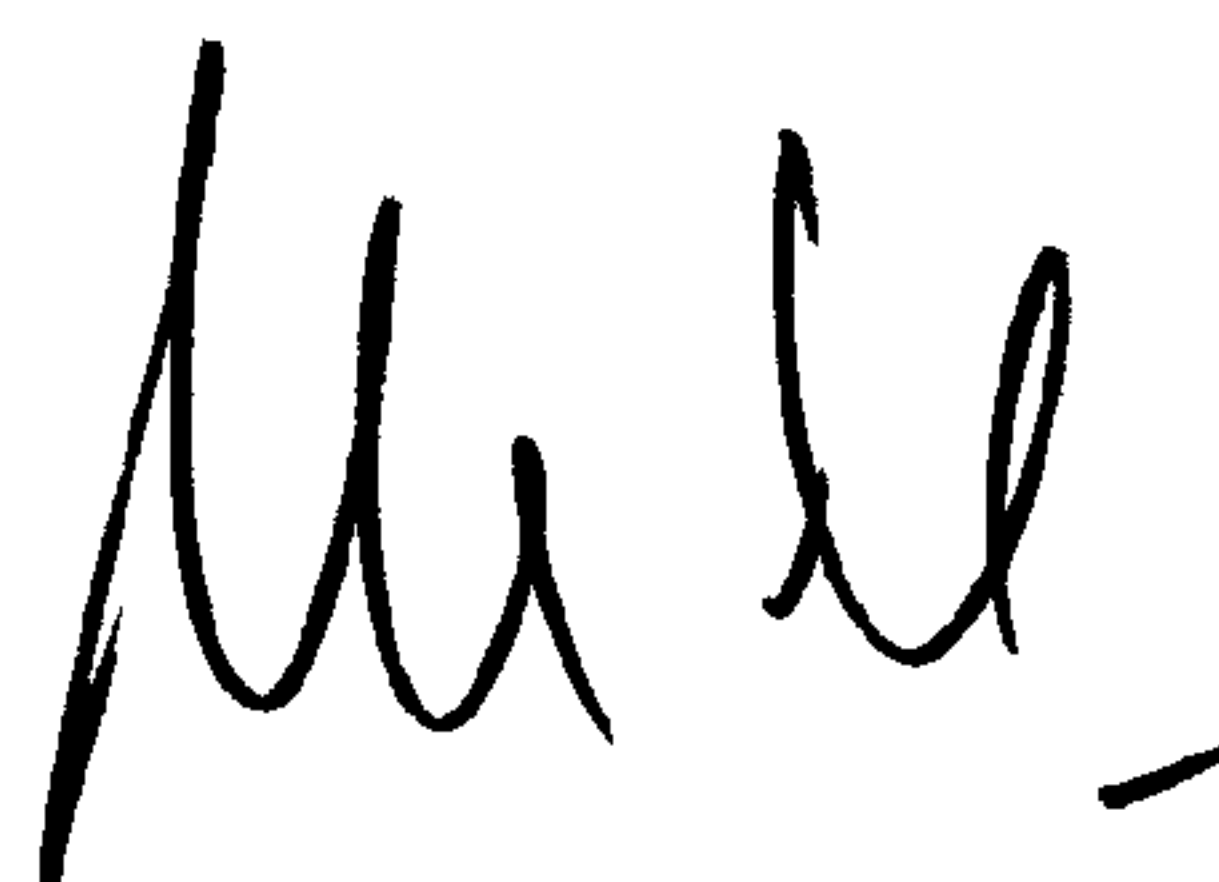
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

Jean-Pierre ALIX

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP ALIX', written in a cursive style.